

## « Si cela vous avait échappé »

### Résultats du Bac : un énième palmarès ?

Dans son édition du 9 avril, Ouest-France titrait à la une : « Bac : les résultats comparés des lycées ». Avec ce genre d'annonce, on était en mesure de craindre le pire c'est-à-dire la mise en concurrence des établissements du public et du privé sur la base d'un palmarès imbécile occultant les réalités du terrain.

Or, et la chose est suffisamment rare pour être soulignée, l'auteur de l'article a effectué un travail intelligent en faisant précéder les données chiffrées d'un certain nombre de précautions généralement assez peu rappelées. Elle indique ainsi dès les premières lignes que « le taux de réussite au bac ne suffit pas, à lui seul, à appréhender la réalité. Des scores éclatants masquent, parfois, une sévère sélection des élèves ».

Moyennant quoi les données brutes (les taux de réussite) qui sont trop souvent les seules à être communiquées sont relativisées par des indicateurs beaucoup plus pertinents tels que les taux attendus et surtout le taux d'accès de la seconde au bac. Les premiers tiennent compte de l'origine sociale des parents, du nombre de redoublement, de l'âge des élèves en terminale et aussi du sexe (les filles obte-

nant généralement de meilleurs résultats). Les second, encore plus intéressants, indiquent le pourcentage d'élèves qui, entrant dans un établissement, y décroche le bac.

Cela permet ainsi de comprendre pourquoi un lycée manceau comme Saint-Charles peut afficher un taux de réussite de 91 % : le taux d'accès de la seconde au bac n'y est que de 40 %. Les résultats mirobolants au bac y ont donc été obtenus au prix d'une très sévère sélection en cours d'étude : 60 % d'élimination !

A coté de cela les lycées publics de la Sarthe enregistrent des taux de réussite qui oscillent autour de 85 % mais ont des taux d'accès de la seconde au bac qui dépassent généralement 73 %. Ce qui prouve :

- que, contrairement au dogme officiel, ils sont finalement beaucoup plus performants que le privé, pour reprendre une expression très en vogue

- que le public remplit les missions qui lui sont confiées en ayant à cœur la réussite de tous les élèves.

**On le savait déjà mais ça va mieux en le disant !**

### Prime à « la contre-performance »

Depuis quelques temps les libéraux de tous poils, les chantres de la libre entreprise, ne jurent que par la prime au mérite... sauf lorsqu'il s'agit d'appliquer à eux-mêmes ce bon principe Les piètres performances de l'enseignement confessionnel évoquées [...] ci-dessus n'empêchent pas, en effet, qu'il soit choyé, y compris par les collectivités territoriales. C'est-à-dire grâce à [...] l'argent public et l'effort du contribuable.

Le jeudi 26 février, le lycée Notre-Dame du Mans inaugurait en grandes pompes ses locaux rénovés. Les travaux ont porté sur une superficie totale de 600 m<sup>2</sup> avec remise à neuf intégrale d'une salle multimédia, d'une salle

de musique, d'une autre d'arts plastique ainsi que de la salle des professeurs.

Par ailleurs les collègues documentalistes du public seront ravi(e)s d'apprendre que le CDI de cet établissement a connu un substantifique agrandissement qui le fait passer de 240 à 330 m<sup>2</sup> disponibles.

Coût total des opérations : 1,5 millions d'euros dont 25 % réglés par le Conseil régional (1).

**En cette matière aussi, l'initiative privée c'est bien mais avec des fonds publics c'est tellement mieux ! On dit merci qui ?**

(1) Sources : Le Maine Libre du 28/02/2009

SECONDE DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul  
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.free.fr>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

#### Sommaire

Edito	p. 1
Compte rendu du Ctpd du 26 mars 09	p. 2
Modalités de vote dans les S1	p. 3
Profession de foi et liste du bureau départemental	p. 4
Compte rendu de l'audience à l'IA sur la question des médiateurs de réussite scolaire	p. 5
«Si cela vous avait échappé»	p. 6

Disposé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de  
timbrage  
Le Mans CTC  
Déposé le  
27/04/2009



### L'ÉDITO

Les précédentes mobilisations ont fait bouger les lignes. Dans le secteur de l'éducation, les actions menées depuis la manifestation nationale du 19 octobre ont permis d'imposer des reculs, en particulier sur le report de la réforme du lycée, ainsi que des évolutions sur le nombre de postes mis au concours aux sessions 2010 et la réforme de la formation des maîtres.

Plus globalement, les journées du 29 janvier et du 19 mars, par leur ampleur considérable, ont débouché sur des infléchissements de la politique gouvernementale qui constituent autant d'aveux de reconnaissance de la pertinence d'une relance économique.

Et aujourd'hui l'indignation et la colère prennent une telle dimension dans le pays que le doute s'installe dans les rangs de la majorité présidentielle où la remise en cause du bouclier fiscal devient un débat légitime. Et même les sénateurs s'offusquent de l'arrogance des patrons qui s'octroient parachutes dorés et stock-options ! On sent là une autorité qui vacille.

Dans ce contexte, il serait inconcevable de ne pas réussir le 1er mai. Cela reviendrait à s'interdire de pousser l'avantage et, par conséquent, à ne

pas faire fructifier les premiers acquis des cortèges ayant réunis 2,5 puis 3 millions de manifestants cet hiver.

Le printemps appelle au contraire un surcroît de vigueur et une mobilisation exceptionnelle dans laquelle les questions de l'Ecole doivent être fortement portées. Car la sortie de crise passe par l'imagination et des solutions innovantes que seuls des jeunes bien formés seront capables d'apporter.

Nous devons donc clairement faire entendre notre volonté d'obtenir :

- le rétablissement des 13 500 emplois pour la rentrée prochaine
- un budget 2010 rompant avec la politique de suppression d'emplois publics
- l'abandon total des réformes contestées
- l'ouverture de discussions sans préalables sur le lycée et la formation des maîtres
- de véritables négociations sur la revalorisation des métiers de l'enseignement.

**Le 1er mai, venons nombreux pour être visibles, avec drapeaux et banderoles.**

Lionel Quesne

# Compte-rendu du CTPD du 26/3/09

Le 26 mars dernier s'est tenu un CTPD. Il avait pour but de présenter la rentrée 2009.

## 1) La préparation de la rentrée 2009

- Des perspectives confirmées

Date	Rentrée 2007	Rentrée 2008	Prévisions Rentrée 2009 (données au 13/3/2009)
Effectif (hors SEGPA et Hors UPI)	20 465	20 753	20 900
Dotation (heures)	26 230	26 216,6	26 144,8
H / E	1,28	1,26	1,25
Nombre d'heures poste	25 063	25 098,7	24 861,8
Nombre d'HSA	1 167	1 117,9	1 283
Part des HSA dans la dotation (en %)	4,44	4,26	5

(Tableau établi à partir des données fournies par l'inspection académique)

La présentation de la préparation de la rentrée 2009 confirme des perspectives déjà sensibles depuis deux ans. La reprise démographique se fait sentir dans les collèges de la Sarthe. Les effectifs continuent leur lente mais sûre progression. Dans le même temps, la dotation départementale poursuit son inexorable «dégraissage», tout particulièrement au niveau des heures «poste». Ces évolutions ont pour conséquence une diminution constante du H / E. Dans les collèges de plus de 500 élèves, il est tombé à 1,16. En revanche, le désormais célèbre adage «Travailler plus pour gagner plus» se confirme. Lentement mais sûrement, le volume d'HSA augmente. A l'heure actuelle, il représente 5 % de la dotation totale à la rentrée prochaine et dépasse ce chiffre dans 20 des 58 collèges de la Sarthe avec un record absolu de 6,8 % à Malicorne.

M. Rouanet (IA) s'est réjoui de la création de 9 ETP dans le département à la rentrée prochaine mais le bilan des moyens est plus complexe :

- 15 postes de PEGC seront transformés en postes de certifiés.
- 18 postes seront créés.
- 12 postes seront supprimés générant ainsi 6 mesures de carte scolaire.
- 8 postes seront neutralisés pour des personnels handicapés.
- 8 postes restés vacants seront neutralisés et ne passeront pas au mouvement. Il paraît que ce ne sont pas des suppressions déguisées...

Dans le même temps, on assiste à une explosion du nombre des BMP, 228 au total dont 22 en Mathématiques et 23 en Histoire-Géographie. Il y a fort à parier que les compléments de service vont eux aussi se multiplier. A la date du CTPD, la liste des compléments de service n'était pas encore disponible. Elle le sera fin mai...

Bref, tous les ingrédients d'une bonne rentrée sont réunis.

- Les nouveautés de la rentrée 2009 :

- 2 UPI seront créées. Les collèges de Beaumont-sur-Sarthe et d'Yvré l'Évêque sont fortement pressentis.

- des classes Euro seront ouvertes au collège des Sources (Le Mans), au collège du Vieux Colombier (Le Mans), au collège Le Marin (Allonnes) et au collège Pasteur (Yvré l'Évêque).
- le département comptera 8 collèges avec des classes bi-langues (deux langues vivantes dès la 6ème). Les deux nouvelles ouvertures sont prévues au Collège Kennedy (Allonnes) et au Collège Pierre de Ronsard (La Chartre-sur-le Loir). Cette mise en place se fera sur la base de 6 heures au lieu des 8 heures réglementaires en 6ème, faute de moyens.
- tous les collèges devront être dotés de contrats d'objectifs. Ils doivent ainsi définir 3 objectifs prioritaires pour une durée de 3 ans. Selon M. Rouanet, ce serait de la désinformation de dire qu'ils auront un effet sur l'attribution des moyens. Les établissements doivent s'inscrire dans une démarche de projet.

## 2) Questions diverses.

- L'accompagnement éducatif :

M. Rouanet a ouvert le CTPD en se réjouissant de la mise en place de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges du département. Il en a souligné l'effet bénéfique déjà sensible. Amélioration du climat dans les établissements, meilleures relations avec les enseignants et élèves qui retrouvent l'estime d'eux-mêmes ont été constatés. Au collège du Villaret (Le Mans), il n'y aurait plus aucun élève qui ne fait rien. Un vrai miracle !

L'accompagnement éducatif concerne 20 % des élèves. C'est à priori le volet «aide aux devoirs» qui est le plus développé. Pour ce qui est du détail précis de tout ce qui a été mis en place, M. Rouanet a dit qu'il faudrait attendre le bilan qui sera dressé en fin d'année. Il nous a aussi confirmé que le financement de l'accompagnement éducatif était financé jusqu'à la fin de l'année à hauteur de 4 342 HSE par trimestre pour 50 collèges.

.../...

.../...

- Fusion d'établissements :

Interrogé sur la « rumeur » de fusion d'établissements, M. Rouanet a affirmé que rien n'avait encore été fait et que le travail de réflexion n'avait pas commencé.

- Création d'un pôle «expérimentation du collège jusqu'au lycée» :

M. Rouanet a dit que cette question n'était pas d'actualité. Le collège Anne Frank doit seulement

renouveler son contrat de deux ans auprès du rectorat.

- Secteur médico-social :

M. Mathieu nous a informé de quelques créations de poste dans le secteur médico-social :

- 1 poste d'assistante sociale au collège de Coulaines.
- 3 postes d'infirmière : 1 au collège de Cérans-Fouletourte, 1 au collège d'Yvré l'Évêque et 1 au collège de Moulins Le Carbonnel.

## Non aux médiateurs de réussite scolaire !

Non aux médiateurs de réussite scolaire, c'est ce qu'ont dit des représentants des sections départementales du Snes et du Suasfp à M. Rouanet (Inspecteur d'académie de la Sarthe) le 24 mars dernier.

Lors de cette audience, nous avons rappelé notre profond attachement à la réussite des élèves et nous avons aussi réaffirmé notre ferme opposition au recrutement des médiateurs de réussite scolaire. En effet, la création de ces 5000 postes de médiateurs de réussite scolaire ne compense pas la suppression des 5500 postes prévue dans le secondaire à la rentrée prochaine. De plus, les missions qui leur sont dévolues (lutte contre l'échec scolaire, lutte contre l'absentéisme, aide à la parentalité...) existent déjà au sein de l'Education Nationale et sont accomplies par des professionnels ayant reçu une formation : les CPE, les assistantes sociales et les COP. Nous avons aussi souligné que ce recrutement ne constitue pas une réelle solution pour résoudre la problématique du chômage puisque ces médiateurs de réussite scolaire n'auront que des contrats précaires d'emplois aidés d'une durée maximum de 18 à 24 mois. Que feront-ils ensuite, attendu qu'ils ne recevront qu'une formation de deux ou trois jours avant la prise de leur fonction ?

Enfin, nous avons posé le problème du secret professionnel auquel sont soumis les assistantes sociales qui sont aussi, légalement, les seules habilitées à aller dans les familles. Les CPE, quant à eux, ont un devoir de réserve. Les médiateurs de réussite scolaire ne sont astreint ni à l'un ni à l'autre puisqu'ils ne sont pas fonctionnaires mais qu'ils occupent des emplois privés avec des missions de service public. Ils risquent dans ces conditions, d'être une charge plus qu'une aide.

Monsieur Rouanet nous a répondu que l'absentéisme était un mal profond et multiforme dans certains établissements scolaires et que ce fléau devait être pris en charge d'une manière différente. En conséquence, les médiateurs de réussite scolaire doivent être reçus comme «un plus», un «plus» qui ne prend le travail de personne mais qui renforce ce qui existe déjà. Ils doivent être intégrés dans les équipes sans remettre en cause leur professionnalité. Ils contribuent à l'enrichissement de l'encadrement des élèves. La Sarthe est dotée de 27 médiateurs de réussite scolaire répartis dans 11 établissements (7 collèges du Mans, 2

collèges d'Allonnes, le collège de Coulaines et le LP Ampère de La Flèche). Cette décision de recrutement est nationale et s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville, ce qui explique le choix des établissements sarthois concernés. Le nombre des médiateurs est à priori, fonction de la taille des établissements et de l'acuité du problème de l'absentéisme. Le recrutement de ces médiateurs doit être soumis au vote de CA si cela n'a pas été fait antérieurement pour valider le principe d'emploi de contrat aidé. Leurs missions sont déterminées en totale autonomie par les chefs d'établissement. Elles doivent être soumises au CA, point qui selon M. Mathieu, doit être vérifié auprès des services juridiques du rectorat.

Lors de l'audience, les recrutements de médiateurs réussite scolaire n'avaient pas encore commencé mais l'inspection académique savait déjà que certains établissements n'en recruteraient pas. Par contre, elle n'était pas en mesure de nous communiquer ce qu'il adviendrait de ces moyens refusés : retour dans un pot commun académique ou report sur d'autres établissements du département, notamment en zone rurale. Depuis, la question du recrutement des médiateurs réussite scolaire a été posée dans plusieurs CA et le non semble majoritaire.

### État provisoire de la mise en place des médiateurs réussite scolaire

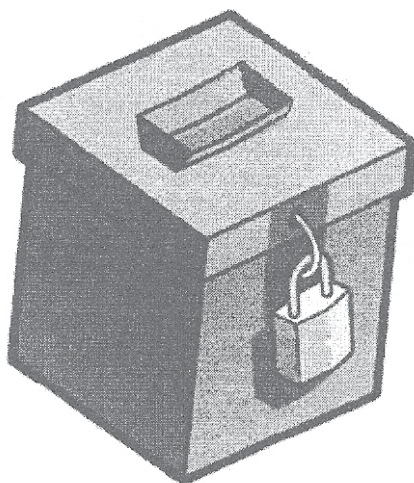
Etablissement	Localité	Nombre de médiateurs de réussite scolaire	Question soumise au CA	Recrutement de médiateurs de réussite scolaire
Collège Kennedy	Allonnes	4	Oui	Non
Collège Le Marin	Allonnes	2	Oui	Oui
Collège Jean Cocteau	Coulaines	4	Oui	Non
Collège Alain- Fournier	Le Mans	2	Oui	Non
Collège Le Ronceray	Le Mans	2	Réunion des personnels	Non
Collège Le Maroc	Le Mans	3	Oui	Non
Collège Val d'Huisne	Le Mans	2		
Collège Vauguyon	Le Mans	3	Oui	Non
Collège Le Plateau	Le Mans	2		
Collège Jean de L'Epine	Le Mans	3	Oui	
LP Ampère	La Flèche	3		Non

Hélène Lachendrowicz

ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT  
DU BUREAU DÉPARTEMENTAL  
DU SNES - 72

**VOTE DANS LES S.1.**

du lundi 4 mai au vendredi 26 mai 2009



**ÉLECTEURS**

Tous les syndiqués du SNES exerçant en Sarthe à jour de leur cotisation 2008-2009 au moment du vote.

**DÉPOUILLEMENT**

Dans chaque S.1., avec la participation des représentants des divers courants de pensée.

**PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT**

Le procès-verbal de dépouillement pour le S2-72 se trouve dans la circulaire académique. Renvoyez-le, complété et signé, avec une photocopie de la liste d'émargement au SNES 72 - 2 bis rue Paul Ligneul – 72000 LE MANS avant le vendredi 3 **juin** 2009. (dépouillement le 11)

Un modèle de bulletin de vote sera envoyé dans les S.1. dans la prochaine circulaire académique.

Chaque syndiqué(e) est aujourd'hui appelé(e) à choisir l'orientation et les militants qui animeront le SNES dans la Sarthe pour les deux années à venir.

Organisez le vote dans chaque établissement (S1) : il y va de la démocratie dans le SNES et donc de son efficacité.

## Liste commune « Unité & Action – École Émancipée »

Comme il y a deux ans, nous avons décidé de faire une liste commune « Unité & Action – École Émancipée ».

Nous sommes persuadés que les courants de pensée sont une richesse pour le SNES et qu'aux niveaux national et académique, la confrontation de nos orientations respectives joue un rôle important dans l'élaboration des analyses et de l'action.

Dans notre département, au cours des 6 dernières années, nous avons travaillé en totale collaboration sans que nos différences d'orientation ne nuisent à l'activité de la section départementale. Nous pensons, pour les deux prochaines années, qu'il est possible et souhaitable de poursuivre cette collaboration à la mise en œuvre commune des orientations du SNES.

Conjointement nous continuerons donc à mener le travail syndical de terrain :

- Pour le développement de la vie syndicale : les établissements sont le premier échelon de mobilisation et c'est là où la présence et l'action des militants est la plus pertinente. Nous tenons donc à amplifier nos contacts avec les S1. C'est pourquoi nous souhaitons accueillir tous les militants qui souhaitent s'investir à quelque niveau que ce soit dans la vie du syndicat, et cela au-delà de l'élection du bureau.
- Pour la défense individuelle et collective des personnels : grâce aux actions et aux informations que les collègues des S1 nous font remonter, nous interviendrons chaque fois que nécessaire auprès des chefs d'établissement, de l'Inspection académique et dans les différentes instances paritaires du département (CTPD, CDEN...) afin de faire respecter les droits des personnels et assurer la défense du service public d'éducation.
- Pour une contre-offensive face aux attaques gouvernementales menées contre le service public d'éducation et les statuts des personnels : par la déclinaison locale des actions nationales avec le souci de la recherche de l'unité la plus large possible. (Publications, manifestations, rassemblements, consignes de position dans les C.A...)

**Plus que jamais, nous avons besoin d'un SNES vivant et fort  
dans lequel chacun doit prendre sa place**

*Liste présentée par Unité & Action et Ecole Emancipée,*

- *Ariane Henry - Lycée Malraux - Allonnes*
- *Emmanuel Séchet - Lycée Colbert de Torcy (Sablé sur Sarthe)*
- *Hélène Lachendrowiecz - Collège Berthelot (Le Mans)*
- *Ivan Gâche - Collège Henri Lefevre (Arnage)*
- *Lionel Quesne - Collège Les sources (Le Mans)*
- *Martial Château - Lycée d'Estournelles de Constant (La Flèche)*
- *Michel Tricot - Lycée Yourcenar - Le Mans*
- *Olivier Benoit - Lycée Montesquieu - Le Mans*
- *Sophie Pereira - Lycée Yourcenar - Le Mans*
- *Véronique Lallier - Collège Le Joncheray - (Beaumont sur Sarthe)*